

Communication de l'AFSCA

Brucellose : Collecte des veaux d'engraissement dans les exploitations de contact
24/04/2012

En concertation avec la Fédération professionnelle du secteur de la viande de veau a.s.b.l. (B.V.K.), l'Agence a donné son accord de principe pour la collecte de veaux à partir des exploitations qui ont reçu un premier bilan brucellose favorable. L'AFSCA attend une proposition définitive du secteur dans le courant de cette semaine.

Les modalités pour les exploitations agricoles détenant des veaux destinés à l'engraissement seront les suivantes :

- Les veaux doivent être envoyés vers une exploitation détenant uniquement des veaux d'engraissement.
- La collecte se fera uniquement les vendredis.
- Les veaux seront chargés aux limites de l'exploitation. Le camion du négociant ne peut pas pénétrer dans la ferme.
- Les veaux seront ensuite acheminés soit via les centres de collecte, soit directement vers leur destination.
- En fonction des résultats favorables du second bilan du troupeau d'origine, un veau regagnera son statut favorable. L'exploitation d'engraissement regagnera son statut habituel une fois que tous les veaux présents auront obtenu leur statut favorable.

